

---

## En cas de fusion, TF1 et M6 garderont Gulli

Dans le cadre de leur processus de fusion, les groupes TF1 et M6 ont finalement décidé de conserver la chaîne jeunesse Gulli.

AnimFrance prend acte de cette décision du futur groupe. Conserver la plus importante marque jeunesse est une décision logique dans l'univers concurrentiel de la diffusion numérique. S'assurer une exposition forte auprès des enfants sur la TNT est stratégiquement pertinent pour le premier groupe privé français.

Si l'opération était validée par l'Autorité de la concurrence, le nouveau groupe occuperait alors une place dominante en matière de production et de diffusion d'œuvres d'animation pour les enfants.

En effet, Gulli est le premier diffuseur d'œuvres d'animation parmi les chaînes de la TNT avec plus de 6 700 heures par an et représente près de la moitié de la consommation d'œuvres d'animation des 4/10 ans sur ce même périmètre.

Par ailleurs, les cases jeunesse de TF1 sont leader depuis plusieurs années, malgré le renforcement de la concurrence.

Ce rôle essentiel devra être pris en compte tant par l'ARCOM que par l'Autorité de la concurrence, le marché hertzien se trouvant alors en situation de quasi-duopole.

L'animation française est un secteur d'excellence. Championne de l'exportation audiovisuelle, elle contribue au rayonnement de la France et a permis de créer de nombreux emplois sur l'ensemble du territoire français. La force de ce secteur s'est notamment construite sur la diversité de l'offre, un système d'investissement vertueux lui permettant de se projeter à l'international et de résister à une concurrence internationale particulièrement vive.

Dans leur évaluation, il est essentiel que l'Arcom et l'Autorité de la concurrence prêtent une attention toute particulière aux meilleurs moyens de garantir la diversité éditoriale du futur ensemble afin d'offrir une programmation riche et diversifiée aux enfants, de consolider les investissements dans l'industrie française à la hauteur de la place essentielle que le futur ensemble occupera sur le marché et de permettre l'existence d'une concurrence saine et durable au profit de développement de la production indépendante française et de sa compétitivité.

**Contact :** Stéphane Le Bars, Délégué général ([s.lebars@animfrance.fr](mailto:s.lebars@animfrance.fr))